

**Changement de cadre de référence: Où en est-on dans le Jura?**

Avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la géoinformation ainsi que diverses ordonnances d'application au 1<sup>er</sup> juillet 2008, la Confédération entre dans l'ère de la mesure de position par satellites. Dans les faits, cela engendre un changement de cadre de référence associé à la mensuration nationale de 1903 (MN03) vers la nouvelle mensuration nationale MN95.

L'un des avantages, outre le gain de précision, est que le nouveau cadre sera rattaché au système de référence européen, ce qui représente un point important pour un canton frontalier comme le nôtre. Le point négatif étant que, comme les nouvelles coordonnées sont plus précises que l'ancienne méthode (basée sur un maillage de triangles), les coordonnées dans l'actuel cadre peuvent diverger des coordonnées données par satellites. Des distorsions locales peuvent donc apparaître entre les deux systèmes. Ceci peut par conséquent engendrer des changements de surface pour les communes ou des incohérences au niveau du cadastre et des infrastructures routières par exemple.

Du point du vue financier, la simplification de l'intégration des données provenant de sources différentes ainsi que le nombre de points fixes à entretenir pourront être diminué. Donc les frais de mensuration et de conservation pourront être en toute logique abaissés.

L'expérience d'autres cantons montre l'importance de bien préparer le changement et d'impliquer fortement les partenaires afin d'avoir une période de transition la plus courte possible tout en leur laissant assez de temps pour s'y préparer (2 ans par exemple pour Genève).

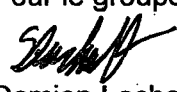
**Nous formulons au Gouvernement les questions suivantes sur ce sujet:**

- 1) Quel est l'état du projet dans le Jura ; le délai du 31.12.2016 sera-t-il respecté?**
- 2) Les services du canton ont-ils pris contact avec les partenaires pour planifier une date officielle pour un basculement synchronisé dans tout le Canton?**
- 3) Est-il prévu d'éliminer directement les tensions locales lors de ce changement?**
- 4) Quel est l'impact sur la cohérence des données (surface des communes, cadastre, aménagement du territoire)?**
- 5) Qu'en sera-t-il des coûts de ce changement et des futurs frais?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 24 février 2010

Pour le groupe UDC

  
Damien Lachat

